

## Faire le diagnostic pour s'assurer de l'éligibilité à l'IAE et réaliser l'étape d'accueil

22 mars 2022

### Enjeux et objectif global :

Permettre aux CIP en SIAE d'élaborer un diagnostic partagé, de vérifier l'éligibilité, d'accueillir un salarié et analyser sa demande.

### Public concerné :

Conseillers en Insertion Professionnelle en SIAE.

Pré requis : aucun.

### Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- Réaliser un diagnostic d'éligibilité
- Conduire un entretien d'accueil
- Faire exprimer et analyser la demande
- Proposer et contractualiser un plan d'action.

### Méthodes mobilisées :

- Active et participative.
- Etudes de cas.
- Simulations d'entretien
- Echanges de pratiques.

### Modalités d'évaluation/Validation :

- Questionnaire écrit.
- Synthèse orale en fin de formation pour évaluation en présence du formateur.
- Complétée par une évaluation de la formation et auto-évaluation à chaud effectuées par les stagiaires via un questionnaire d'évaluation.
- Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation.

**Intervenant :** Françoise MOREAU, formatrice consultante dans le champ de la formation et de l'insertion depuis 30 ans.

## DEROULE DE LA JOURNEE ET CONTENU DE LA FORMATION

- Accueil des participants.
- Présentation du programme de la journée.
- Tour de table - revue des attentes des participants.
- Positionnement.

### Séquence 1 : le diagnostic d'éligibilité

- Le cadre légal.
- Les critères d'éligibilité.
- L'exploration de la situation : les informations nécessaires pour élaborer le diagnostic.
- Poser le diagnostic et en faire un diagnostic partagé.

Pause

### Séquence 2 : l'accueil

- Définir l'accueil.
- Les conditions d'un « bon accueil ».
- Les objectifs de l'accueil.
- La posture du CIP.

Pause déjeuner

### Séquence 3 : l'entretien d'accueil

- Les techniques d'entretien.
- La structuration de l'entretien.
- La grille d'entretien.
- L'attitude du CIP.

Pause

### Séquence 4 : l'analyse de la demande

- Les différents types de demande.
- La distinction entre demande/attentes/besoins.
- L'aide à l'expression de la demande.

### Séquence 5 : le plan d'action

- L'élaboration.
  - La contractualisation.
- 
- Questionnaire.
  - Tour de table de fin – bilan de la journée.
  - Evaluation de la formation par les stagiaires.

<i>Dates de la formation</i>	<b>22 mars 2022</b>
<i>Délais d'inscription</i>	<b>Inscription possible jusqu'à 48h avant le démarrage de la formation sous réserve de places disponibles</b>
<i>Effectif</i>	<b>8 à 12 participants *</b>
<i>Mode opératoire</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présentiel</b> – <input type="checkbox"/> <b>Distanciel</b> – <input type="checkbox"/> <b>Mixte</b> <b>Si compte tenu du contexte sanitaire actuel, la formation ne pouvait pas se tenir en présentiel, elle aura lieu en distanciel.</b>
<i>Lieu de formation</i>	<b>LA FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION ILE DE FRANCE 12 rue de la Lune 75002 PARIS (M° Bonne Nouvelle)</b>
<i>Accessibilité</i>	<b>Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous contacter pour envisager des modalités de formation adaptées</b> <b>Egalement, si vous avez des besoins spécifiques en termes pratique, logistique, pédagogique ...</b>
<i>Contact</i>	<b>contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org 01 42 36 02 35</b>
<i>Nombre de jours</i>	<b>1 jour</b>
<i>Horaire journalier</i>	<b>7 heures</b>
<i>Coût net de la formation</i>	<b>190 € / stagiaire pour les adhérents à la fédération des entreprises d'insertion Ile de France</b>
	<b>240 € / stagiaire pour les non adhérents à la fédération des entreprises d'insertion Ile de France</b>
<i>Numéro de l'organisme de formation</i>	<b>11752664275</b>
<b>ID Data dock : 0040448</b>	<b>CERTIFICAT QUALIOPi : FRCM21629</b>
<i>SIRET de l'organisme de formation</i>	<b>332 712 603 00064</b>

*\* L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer l'entreprise et les stagiaires au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation.*